**Vous avez été sélectionné pour entrer en formation d’aide-soignante**

**aux Instituts de Formation en Santé du CH Saverne**

**Afin de confirmer votre inscription merci de fournir les pièces suivantes :**

[ ] Un chèque relatif aux frais de dossier de l’année 2024/2025 d’un montant de 100€ libellé à l’ordre de la Régie des recettes CH Saverne[[1]](#footnote-1)

[ ] La photocopie recto/verso de la pièce d’identité valide

[ ] Le **dossier médical** :

* Un certificat médical établi par un médecin agréé,
* Une photocopie du carnet de vaccinations,
* Une attestation médicale de vaccinations (ARS)

[ ] L’attestation d’affiliation à la Sécurité Sociale datant de moins de 3 mois

[ ] L’attestation d’assurance « responsabilité civile » (généralement comprise dans l’assurance de votre lieu d’habitation)

[ ] Un relevé d’identité bancaire à votre nom

[ ] Une photocopie de l’attestation d’assurance du véhicule à votre nom ou le contrat vous mentionnant

[ ] Une photocopie de la carte grise (peut être au nom d’une autre personne)

[ ] Une photocopie du dernier diplôme obtenu

[ ] Deux photos d’identité couleur normalisées identiques (3,5 x 4,5 cm)

*(Attention : notez au dos de chaque photo votre nom et prénom)*

[ ] Une photocopie du courrier de prise en charge de l’employeur ou de l’OPCO **pour les personnes financées** **uniquement** (promotion professionnelle, Fongécif, Unifaf, Uniformation, ANFH,…)

[ ] Le « dossier apprenant » de la Région Grand Est complété, accompagné des pièces justificatives, (lire attentivement les **conditions de prise en charge des frais de formation** et des justificatifs à fournir selon votre situation – **annexe au verso**)

*Si vous avez moins de 26 ans et êtes en poursuite d’études, vous devez fournir* ***un certificat de scolarité*** *(année 2022-2023 ou 2023-2024)*

*ou*

*Si vous êtes demandeur d’emploi, vous devez fournir* ***l’attestation dûment complétée par Pôle emploi****, accompagnée de :*

*▶ Contrats de travail pour l’ensemble des emplois pendant la période de référence du 29 février 2024 au 29 août 2024*

*▶ S’il y a lieu, toutes pièces justifiant d’un changement de profil ou d’une situation particulière.*

**Concernant le chèque relatif aux frais de dossier, aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement**

1. Sauf si déjà transmis [↑](#footnote-ref-1)